



## **APPEL À CANDIDATURES DANS LE CADRE DE L'ÉMISSION TÉLÉ « MON JARDIN, C'EST LE PIED ! » - RÈGLEMENT -**

### **Article 1 : objet général de l'appel à candidatures et organisation**

Le présent règlement fixe les conditions générales de l'appel à candidatures « Mon jardin, c'est le pied ! », organisé par l'intercommunale de gestion de l'environnement, en abrégé IPALLE, société civile sous forme de SC, dont le siège est établi à 7503 Froyennes, Chemin de l'Eau Vive, 1 et inscrite à la BCE sous le numéro 0216.881.904.

Cet appel à candidature porte sur le choix de candidats souhaitant avoir des conseils pour aménager leur jardin de manière zéro déchet. Les candidats recevront la visite et des conseils d'experts environnementaux, l'évolution de leur jardin sera filmée et diffusée en télévision dans le cadre de l'émission « Mon jardin, c'est le pied ! ».

### **Article 2 : conditions de participation**

La participation à l'appel à candidatures est gratuite. Tous les frais inhérents à la participation à l'émission (matériel, ...) resteront intégralement à charge du candidat.

La participation à l'appel à candidatures entraîne l'entière acceptation des clauses du présent règlement, en ce compris d'éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires notamment en cas de force majeure. Dans la mesure du possible, les participants seraient alors avertis de tels changements.

### **Article 3 : candidats**

Le concours est ouvert à toute personne souhaitant effectuer des changements dans son jardin afin de diminuer sa quantité de déchets verts et de se lancer ainsi dans une démarche de jardinage zéro déchet.

Un candidat = un jardin.

Les candidats doivent impérativement être domiciliés dans la zone géographique couverte par IPALLE, à savoir la Wallonie picarde et le Sud Hainaut.



## Article 4 : Droit à l'image

Les candidats autorisent expressément et irrévocablement IPALLE à filmer et diffuser les images de l'évolution de leur jardin de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, et ce pendant toute la durée de diffusion de l'émission « Mon jardin, c'est le pied ! ».

Tout candidat autorise, par avance, IPALLE à citer leurs noms et prénoms.

## Article 5 : modalités de l'appel à candidatures

Pour répondre à l'appel, les candidats sont invités à remplir le formulaire disponible sur [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be) en indiquant leurs coordonnées et en joignant des photos de leur jardin **pour le 18 avril 2025 à 12h au plus tard**.

## Article 6 : Critères de sélection et prix

Un jury composé de personnes issues d'IPALLE et des parcs naturels sera constitué.

Le jury sélectionnera les candidats en fonction notamment de la pertinence de la démarche zéro déchet dans laquelle ils souhaitent se lancer pour leur jardin, ainsi que leur situation géographique.

Les candidats s'engagent à accepter la décision du jury, laquelle est souveraine et sans appel.

Les candidats seront avertis du résultat des délibérations.

Les candidats sélectionnés participeront à l'émission « Mon jardin, c'est le pied ! » co-produite par IPALLE et NoTélé. Les équipes de tournage viendront chez eux pour filmer leur jardin et les candidats seront accompagnés et conseillés par des conseillers environnementaux. Ils recevront des conseils simples et utiles pour diminuer leur quantité de déchets verts et se lancer ainsi dans une démarche de jardinage zéro déchet. La transformation de leur jardin sera filmée et diffusée ensuite sous forme d'émission sur la télévision locale (NoTélé et TéléSambre). La période de diffusion s'étend sur toute l'année 2025, avec des rediffusions possibles.

## Article 7 : Données personnelles

IPALLE se réserve le droit d'utiliser les données personnelles de chacun des candidats aux fins exclusives du présent appel à candidature et de la préparation de l'émission télévisée.

Ce présent règlement est disponible en ligne sur le site de l'Intercommunale [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be) ou sur simple demande adressée à [info@ipalle.be](mailto:info@ipalle.be).



**CONTACT :**

IPALLE – Service Communication

Chemin de l'Eau Vive, 1 - 7503 FROYENNES

Tél : 069/84.59.88

E-mail : [info@ipalle.be](mailto:info@ipalle.be) - Site web : [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be)